



Monceau Retraite & Épargne

**Rapport annuel
Exercice 2012**

Sommaire

Rapport du Conseil d'administration	p.4
Rapport du Commissaire aux comptes.....	p.9
Compte de résultats.....	p.10
Bilan	p.12
Annexe aux comptes 2012	p.15
Résolutions	p.38

STRUCTURES DE GOUVERNANCE*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :	Gilles Dupin
Vice-Président :	Anne-Cécile Martinot
Administrateur :	Monceau Assurances mutuelles associées représentée par Paul Tassel

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur général :	Sylvain Rivet
Directeurs généraux délégués :	Marc Billaud Dominique Davier Jean-Marc Poisson

* au 31 décembre 2012

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 JUIN 2013

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux statuts, pour vous rendre compte des opérations réalisées par la société au cours de l'exercice écoulé, vous présenter les comptes de résultats, le bilan arrêté au 31 décembre 2012 et soumettre à votre approbation les différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

L'année 2012 : un tournant car les déséquilibres mondiaux se résorbent

Cinq ans après le déclenchement de la crise, les déséquilibres mondiaux entre l'épargne et l'investissement sont en train de se résorber. La reprise se poursuit aux Etats-Unis, la zone euro a surmonté ses difficultés, les pays émergents et, en tout premier lieu, la Chine, rééquilibrent leur modèle de croissance vers la demande interne. Si le risque de rechute de l'économie mondiale s'éloigne, les grandes banques centrales demeurent à la manœuvre par leurs politiques de monétisation de la dette publique et privée, exposant l'économie à la survenance de nouvelles bulles financières ainsi qu'à une instabilité accrue des taux de change. Dans ce climat de réduction des risques, les prix des actifs financiers se sont fortement appréciés, alors que les entreprises tiraient parti de la faiblesse des taux d'intérêt pour solliciter de nouveau les investisseurs.

Les marchés de la dette souveraine sont en voie de normalisation

L'année 2012 a été marquée par une nouvelle baisse des taux à long terme, dits "de référence" : face au retour de l'incertitude en zone euro, les obligations d'Etat à long terme américaines, britanniques, allemandes et françaises ont été fortement recherchées, **affichant des taux de rendement de marché en forte baisse**. En fin d'exercice, l'obligation de référence allemande à 10 ans (Bund) se négociait ainsi à 1,36 % et l'OAT à 2,00 %, l'OAT à 10 ans française perdait de son côté 120 points de base au cours de l'exercice.

En zone euro, les marchés de la dette publique ont continué d'afficher de très grandes disparités : si les taux français et allemands ont poursuivi leur recul, les rendements des Etats d'Europe du Sud ont enregistré des fluctuations de très grande ampleur, au gré des inquiétudes de marché et des revirements de la politique monétaire. Ainsi, après une première période de détente en début d'année, consécutive à la mise en place du programme de soutien de la BCE aux banques européennes et à l'entrée en fonction de gouvernements de techniciens réformistes en Europe du Sud, les marchés de la dette souveraine sont à nouveau entrés dans une phase de tension à partir du mois de février.

L'attention se reportait en particulier sur la dette de l'Etat espagnol, plombé par l'exposition des banques régionales au secteur immobilier et une conjoncture récessive. Dans ce contexte, la restructuration de la dette grecque - obtenue au début du mois de mars au prix d'un consentement forcé des investisseurs, obligés d'abandonner plus de 80 % de la valeur de leurs titres - ne parvenait pas à ramener le calme sur les marchés. Malgré les accords de recapitalisation des banques espagnoles, la tension s'est ravivée à nouveau au cœur de l'été, gagnant également l'Italie qui, en dépit d'une situation budgétaire équilibrée, subissait de forts dégagements sur sa dette.

Comme indiqué ci-dessus, **l'intervention de la BCE, revigorée par la nomination de Mario Draghi, a mis fin à cette phase d'incertitude**. Les taux longs des pays d'Europe du Sud ont été particulièrement réactifs aux déclarations de politique monétaire, alors que les taux allemands enregistraient une très modeste remontée. Si les problèmes sont loin d'être réglés, la crise de l'euro a mis au jour la nécessité de mieux coordonner les politiques économiques et budgétaires, et de renforcer la solidarité financière entre Etats membres. La stratégie de dissuasion de la BCE, couplée avec la mise en place de mécanismes de solidarité interétatique, favorise ainsi la mise en place d'une nouvelle convergence des rendements vers le haut, dans un contexte de politiques monétaires toujours accommodantes. Dans ce contexte, **les risques de remontée des taux d'intérêt et de reprise de l'inflation conduisent à privilégier les titres indexés**, qui continuent d'offrir des caractéristiques de rendement et d'indexation particulièrement attractives, notamment pour l'adossé des passifs de long terme.

Les marchés de la dette privée enregistrent une forte progression

Face à la faiblesse des rendements des Etats de référence et à l'incertitude sur les dettes souveraines des pays d'Europe du Sud, **les investisseurs se sont en grande partie reportés sur les marchés de la dette privée**. Les obligations d'entreprise, classiques, comme convertibles, ont ainsi enregistré de fortes progressions, que n'a pas entamé le regain du marché primaire au cours du dernier semestre. Profitant du niveau historiquement bas des taux d'intérêt, les entreprises ayant accès au marché des capitaux ont en effet largement sollicité les investisseurs, qui se sont portés en masse sur les nouvelles émissions.

Dans ce contexte, les primes de crédit ont continué de se réduire pour terminer l'année sur leur niveau d'avant-crise tandis que les taux réels (après inflation) des émetteurs de qualité se sont ancrés en territoire négatif, jusqu'aux maturités égales à 5 ans. Les marchés du crédit et de la dette convertible ont ainsi incontestablement bénéficié de l'effet d'éviction qui a touché les classes d'actifs considérées comme risquées. Le gisement présente ainsi un profil de valorisation de plus en plus tendu, avec des titres fortement exposés à une remontée des taux d'intérêt ou à une normalisation des primes de risque.

Les marchés d'actions rattrapent leur retard

Malgré la révision à la baisse des anticipations de bénéfices dans un contexte de fléchissement des perspectives d'activité, les cours des actions se sont inscrits en forte hausse au cours de l'année. Comme en 2011, les intervenants de marché ont réagi aux décisions de politique monétaire des grandes banques centrales. **L'annonce d'un nouveau cycle d'assouplissement quantitatif par la Réserve fédérale américaine a entraîné un rebond des cours**, quoique de moindre ampleur que lors des phases précédentes. Sans rattraper leur écart de valorisation avec les actions américaines, **les actions européennes ont également favorablement réagi aux orientations de la BCE**, enregistrant une forte progression pendant les derniers mois de l'année. Dans ces conditions, l'indice Stoxx Europe 600, représentant les 600 premières capitalisations européennes, affichait en fin d'exercice une progression de + 14,37 %, tandis que l'indice CAC 40 terminait à 3.641 points, soit une hausse de 15,23 % sur l'ensemble de l'année.

Les perspectives d'inflation soutiennent les actifs réels

La volonté affichée par la Réserve fédérale de procéder à une expansion potentiellement illimitée de son bilan a dopé les indicateurs de marché relatifs aux anticipations d'inflation : les points morts d'inflation, qui représentent la différence entre les rendements des obligations classiques et des obligations indexées sur l'inflation, se sont tendus ; le dollar s'est déprécié.

Si les facteurs inflationnistes sont moins sensibles en Europe continentale, du fait de l'histoire et la culture monétaire de la BCE, **les politiques de taux d'intérêt bas et de soutien inconditionné du secteur bancaire produisent des effets comparables**, poussant les investisseurs vers le secteur immobilier, les obligations d'entreprise et les valeurs de rendement. L'or, qui ne porte la marque d'aucun Etat en particulier, a également poursuivi sa progression (en dollar, comme en euro), tiré par les achats des banques centrales émergentes et le développement de produits financiers indexés sur le prix du métal jaune. A long terme, la mise en place d'une solidarité financière interétatique en zone

euro, la poursuite de politiques quantitatives très accommodantes dans les grandes zones monétaires avancées (dollar, sterling, yen), la réévaluation du yuan dans un contexte de réorientation de l'économie chinoise vers la demande interne, constituent des facteurs lourds qui continuent de jouer en faveur des actifs réels.

Les choix d'investissements du groupe privilégient la recherche d'une protection contre les risques de tensions sur les taux longs et de poussées inflationnistes

Dans ce contexte, quels ont été les choix et les orientations de la politique d'investissements ? Approuvés régulièrement par le Conseil d'administration depuis 2008, ils ont conduit à **donner la priorité à une protection contre le scénario adverse de probables tensions sur les taux longs, et d'inévitables poussées inflationnistes**, qui, si on n'y prend garde, pourrait avoir des effets dévastateurs sur la valeur des actifs en portefeuille.

Dans cette logique, qui élimine l'investissement en obligations longues à taux fixe, deux thèmes ont inspiré les décisions prises au cours de l'exercice 2012 : la recherche d'actifs mobiliers offrant une protection contre le risque d'inflation d'une part, l'acquisition d'actifs réels, de préférence immobiliers, d'autre part.

Le recul de la collecte sur les fonds en euros, conjugué à l'augmentation des prestations à payer et à la volonté de conserver des liquidités pour faire face à leur possible augmentation, ont limité les flux à investir.

Des décisions marquantes ont animé la politique financière. Toujours en recherche de biens réels, le groupe a décidé de souscrire, lors de sa création, l'agrément de l'AMF obtenu, des parts du fonds Germinal. Géré par la Financière de la Cité, il présente la caractéristique, unique sur le marché français, de **détenir des stocks physiques d'or**, conservés en Suisse sous la responsabilité de BNP Paribas

Plus importantes encore sur la structure des portefeuilles furent les conséquences de la décision du Conseil d'administration d'**arbitrer des obligations souveraines françaises indexées sur l'inflation, contre des obligations italiennes, également indexées sur l'inflation**, présentant une maturité moyenne de même ordre de grandeur, offrant un écart de rémunération significatif en contrepartie de l'acceptation d'un risque de qualité équivalente, voire meilleure. Lorsque ces opérations d'arbitrage ont commencé, début septembre, les obligations italiennes offraient un rendement supérieur de plus de 300 points de base (3,0 %) à leurs homologues françaises.

Ces choix se reflètent dans la composition des portefeuilles

Le premier poste est composé d'obligations souveraines, principalement émises par des Etats de la zone euro : ce portefeuille représente 37 % du portefeuille géré, contre 6,12 % pour la poche d'obligations privées. Le profil du portefeuille d'obligations souveraines a été modifié suite aux arbitrages réalisés. La France en représente 47 %, contre 72 % fin 2011, l'Italie 51 % contre 26 % et l'Irlande 2 %.

Compte tenu de leurs caractéristiques financières et de leur potentiel d'indexation, les obligations indexées sur l'inflation sont, de façon constante depuis plusieurs années, préférées aux **obligations à taux fixe, qui pèsent pour environ 20 % du portefeuille obligataire**. Les **obligations indexées sur l'inflation**, dont l'importance a été régulièrement renforcée ces dernières années, représentent dorénavant **plus de 80 % du portefeuille obligataire**.

Enfin, les processus de sélection des OPCVM, pour l'essentiel d'actions et d'obligations convertibles, restent très rigoureux, accordant une large priorité aux fonds gérés par les sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation.

L'embellie des marchés à la fin de l'année 2012 permet de reprendre une partie des provisions de dépréciation constituées en 2011

L'embellie des marchés financiers conjuguée à la bonne tenue de la valeur du patrimoine immobilier rendent **inutile la constitution d'une provision pour risque d'exigibilité à l'inventaire 2012**. Le montant enregistré en charge fin 2011 (520 K€, soit le tiers de la différence appréciée au 31 décembre 2011, entre la valeur vénale globale des actifs autres que les obligations et leur prix de revient, corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation durable constatées) a donc été repris et a alimenté les résultats avant impôts de Monceau Retraite & Epargne. Cette embellie permet en outre de **reprendre 1,3 M€ des provisions pour dépréciation durable** constituées à l'inventaire précédent. Parallèlement, les modalités de fonctionnement et de calcul des mouvements sur la **réserve de capitalisation** issues des décrets du 30 décembre 2010, visant à rétablir la neutralité des cessions obligataires tant pour le résultat comptable que pour la détermination de la participation aux excédents réglementaires, ont généré pour l'exercice 2012 un **profit non technique de 1.645 k€** contre un profit de 15 k€ en 2011.

Dans ce contexte de taux bas, le taux de couverture de votre régime de retraite en points est resté supérieur à 100%, illustrant la prudence traditionnelle de notre politique d'investissement

Au 31 décembre 2011, la totalité des engagements et des actifs du plan d'épargne retraite populaire Monceau Avenir Retraite, anciennement géré par Capma & Capmi, a été transféré à votre société.

En dépit des tendances observées sur les marchés, des plus-values ont pu être extériorisées pour le régime de retraite en points Monceau Avenir Retraite, permettant

de **poursuivre la politique de revalorisation des rentes** menée par ce régime, tout en affichant un taux de couverture supérieur à 100 %, alors que le niveau historiquement bas des taux a conduit à utiliser, pour le calcul des engagements, les taux d'actualisation les plus faibles depuis la création de ce régime. Par ailleurs, les engagements sont calculés depuis 2006 en appliquant les tables de mortalité les plus récentes, sans recourir aux possibilités offertes par la réglementation d'étalement sur 15 ans de la charge liée à l'application de ces tables. **Les clients sont ainsi assurés que le régime de retraite auquel ils adhèrent est structuré pour faire face aux versements des prestations garanties, après une intégration des paramètres biométriques les plus récents.**

Malgré la revalorisation de la valeur de service du régime de 2%, le taux de couverture de Monceau Avenir Retraite (avec les taux d'actualisation en vigueur à fin 2012) ressort à 106,06 %.

Il est donc tout naturel que cette année ce produit ait été primé par la presse professionnelle : Gestion de Fortune a ainsi décerné un à Monceau Avenir Retraite un Oscar dans la catégorie "meilleur contrat Perp".

Les performances légèrement en baisse de nos fonds euro s'affichent cependant parmi les meilleures du palmarès 2012 du marché français

Ces dernières années, les résultats de la gestion financière ont eu des origines très différentes d'un exercice à l'autre, les éléments conjoncturels, euphorisants ou déprimants, occultant aisément la réalité sous-jacente et le niveau des performances courantes du portefeuille sous gestion. Pour l'analyse des taux de rendement produits par les actifs, on distingue trois sources de performance de nature très différente :

- les revenus courants générés par le portefeuille, principalement obligataire, ont progressé. Il en est de même des dividendes en provenance des sociétés immobilières, alors que l'une (la Sccm) n'avait pas distribué de dividende en 2011, tandis que l'autre (MII) a versé un dividende 2012 pratiquement au double de celui de l'année précédente ;
- les effets des réalisations de plus ou moins-values sur le portefeuille d'OPCVM d'actions et de convertibles détenus. Les volumes de plus-values réalisées et les variations favorables des provisions ont permis de servir des taux de revalorisation de qualité aux assurés titulaires des contrats en euros, sans que votre société ait à abandonner une partie du chargement qu'elle perçoit. Elle a donc préservé ses marges ;
- les prélèvements sur la provision pour participation aux bénéfices, constituée lors de l'arrêté des comptes 2009.

Dans ce contexte de stabilisation, les contrats d'assurance vie de type "épargne" de Monceau Retraite & Epargne ont vu leurs performances légèrement baisser par rapport à 2011 tout en s'inscrivant très favorablement dans le paysage des contrats en euro du marché ;

Ainsi, le taux de participation aux excédents a-t-il été fixé à :

- **3,30 %** pour le fonds en euro de **Dynaplus** (contre 3,60% en 2011)
- **3,30 %** pour celui de Monceau Retraite Indépendants (contre 3,40% en 2011)
- **3,30%** pour le fonds en euro du Livret Epargne Plus (contre 4,45% en 2011)
- **3,30%** pour celui de Monceau Entreprise Plus (contre 3,00% en 2011)

Quelles perspectives ?

La qualité des portefeuilles d'obligations constitués pour les fonds en euro, la rentabilité potentielle des poches d'actifs diversifiés dans un contexte de marchés financiers normalisés, permettant l'extériorisation d'un volume normal de plus-values sans provision pour dépréciation durable à constater, constituent, du moins tant que subsiste un portefeuille d'obligations privées significatif, le meilleur gage de la rentabilité à long terme de ces fonds en euro.

Une activité commerciale mitigée malgré une croissance apparente du chiffre d'affaires de 18%

Le chiffre d'affaires de la société, 30.910.384 €, s'inscrit en apparente croissance par rapport à 2011 (+ 18 %). Celle-ci est essentiellement due au transfert au 31 décembre 2011 du plan d'épargne retraite populaire Monceau Avenir Retraite, anciennement géré par Capma & Capmi. Ce produit représente en effet 24 % du total du chiffre d'affaires réalisé en 2012, qui hors cet apport, aurait connu une baisse de 7,6%.

Côté Vie, le contexte du marché français n'a clairement pas été porteur avec une collecte des contrats Individuels en baisse de 10 % ; pour autant, il est difficile de se satisfaire de nos performances commerciales. En effet, la qualité excellente des performances en 2011 de nos fonds en euro annoncées début 2012 (Dynaplus : 3,60 %) laissait présager une forte activité des Agents notamment, confortée par un message stratégique clair autour de la volonté de développement de la collecte Vie dans tous nos points de vente. Tel n'a pas été le cas puisque contrairement aux exercices précédents, la collecte réalisée par le réseau d'agents Monceau Assur'agence a connu une baisse de 22 %. Au global, l'activité "épargne" enregistre un recul de 20 % (7.332 k€ vs 9.162 k€ en 2011) portant principalement sur les fonds en euros mais aussi sur les supports en unités de compte adossées à des supports actions. La commercialisation en cours d'année du produit Monceau Patrimoine Immobilier a permis de développer, mais insuffisamment, le chiffre d'affaires en unités de compte adossées à un support immobilier.

Côté Dommages, il convient de souligner à nouveau le niveau des résultats enregistrés en **prévoyance**, dans l'assurance conventionnelle des agents des services départementaux de lutte contre l'incendie et des agents des collectivités territoriales. Dans un contexte concurrentiel devenu déraisonnable du fait du retour progressif d'opérateurs avides de cotisations à tout prix et peu regardants au plan technique, le portefeuille constitué s'est réduit de 8 % à 9,3 M€ par rapport à 2011.

Cette évolution attendue s'explique par les pratiques tarifaires de plusieurs opérateurs, qui n'ont pas permis de renouveler dans des conditions raisonnables des affaires à échéance du 1er janvier 2012 qui ont en conséquence été perdues. Mais ce résultat d'apparence négative s'accompagne aussi de satisfactions car le nombre des contrats gérés a augmenté, conduisant à une meilleure dispersion des risques. Les tensions des prix observées en 2010 et 2011 n'expliquent sans doute que très partiellement la hausse du ratio combiné sur 3 ans vu au 31 décembre 2012 qui s'établit à 94,4 %, un niveau encore de bonne qualité, contre 87,3 % précédemment.

Une marge de solvabilité consolidée

L'excédent comptable de l'exercice s'élève à 522 k€, contre 609 k€ en 2011. Il convient de noter que contrairement à 2011, l'exercice supporte cette année un impôt sur les sociétés s'élevant à 1.127 k€. Par ailleurs, cet excédent est grevé par une contribution complémentaire à **"l'exit tax" exceptionnelle sur la réserve de capitalisation**, créée par la Loi du 29 décembre 2012 de Finances pour 2013 et se montant à 435 k€, cette taxe n'étant pas mise en déduction du résultat imposable à l'impôt sur les sociétés. On se souviendra que "l'exit tax" avait été présentée lors de son introduction pour les comptes 2010 comme une contribution exceptionnelle, ce que l'épisode récent a donc démenti.

Malgré cela, **la marge de solvabilité de Monceau Retraite & Epargne se trouve amplement consolidée.** La marge minimale à constituer en tenant compte de l'intégralité des opérations de réassurance cédées par Monceau Retraite & Epargne s'élève à 9.970 k€. Les fonds propres comptables progressent, alimentés par le bénéfice de l'exercice et l'augmentation de la réserve de capitalisation et atteignent 41.238 k€ contre 37.860 k€ à fin 2011, excédant ainsi le minimum réglementaire de solvabilité. La marge de solvabilité constituée par la société couvre ainsi plus de 4 fois les exigences actuelles de solvabilité.

Le professionnalisme et le dynamisme de nos collaborateurs : un investissement permanent, qui conditionne notre raison d'être : la qualité de Conseil et de service aux clients

Toujours soucieux de rendre "le meilleur service au meilleur coût", Monceau Retraite & Epargne via la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance (Fngrp) n'a cessé, dans la continuité des plans d'action initiés en 2008, d'investir pour relever le niveau des connaissances des collaborateurs, les rendre aptes à répondre en permanence aux exigences croissantes des assurés, les former pour satisfaire aux obligations réglementaires nombreuses qui pèsent sur le secteur de l'assurance, par exemple en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux destinés au financement du terrorisme.

Dans ce contexte de promotion d'une dynamique de développement, nous avons poursuivi une politique sociale atypique. Le fruit des efforts collectifs est partagé et une place importante est accordée aux mécanismes de rémunération différée, moins obérés par les prélèvements sociaux et fiscaux excessifs pratiqués dans notre pays pour nourrir des régimes sociaux aux déficits abyssaux.

La mise en œuvre du **régime complémentaire de retraite** à cotisations définies, (relevant de l'article 83 du Code général des impôts), qui de fait correspond à une augmentation générale de 6 % étalée sur plusieurs années, participe également à cette logique. Ce régime est venu compléter le **mécanisme d'intéressement**, fruit des réflexions et discussions respectueuses, harmonieuses et fructueuses, conçu en liaison avec des partenaires sociaux respectueux de l'entreprise, de ses valeurs et de son éthique.

Ce mécanisme, s'appliquant par période triennale, a été régulièrement reconduit depuis, avec des aménagements et améliorations permis par le renforcement de la surface financière des adhérents du groupement. Le précédent accord, parvenu à son terme à la fin de l'exercice 2011 a été renouvelé en juin 2012, pour s'appliquer à la période 2012-2014 ; il a marqué une amélioration de l'enveloppe allouée, portée à 5 % du résultat combiné publié par Monceau Assurances, contre 4,5 % ou 4,6 % jusque-là.

Quelles perspectives pour Monceau Retraite & Épargne ?

Les incertitudes et les doutes qui caractérisent encore l'environnement économique et financier risquent à nouveau en 2013 d'alimenter l'attentisme des épargnants. Les craintes d'instabilité du paysage fiscal de nouveau entretenues par la publication du rapport Berger-Lefebvre créent un contexte défavorable mais inversement la baisse continue des taux obligataires et ses conséquences sur ceux de l'épargne réglementée et plus généralement des liquidités devrait éroder la séduction que ces placements ont pu faire exercer ces derniers mois.

A ces différents titres, les perspectives d'évolution du chiffre d'affaires de Monceau Retraite & Épargne sont incertaines. Pour autant, la société est consciente des forces et des atouts que lui donne notamment son appartenance au Groupe Monceau Assurances. Ainsi, les règles d'éthique qui animent au quotidien le Groupe, et auxquelles ses collaborateurs sont particulièrement attachés, dans l'exercice de son métier de gestionnaire d'engagements à long terme contribuent de manière essentielle à la fidélité des clients et constituent des arguments forts pour séduire et conquérir des nouveaux

souscripteurs. Pour faire connaître au plus grand nombre la qualité et l'efficacité de ses contrats, Monceau Retraite & Épargne continuera à soutenir ses partenaires en charge de la distribution par une politique de formation et d'animation de proximité.

En particulier, le réseau des agents généraux continuera à être formé à l'identification des besoins de leurs clients en matière de retraite, d'épargne et de prévoyance et à la préconisation de solutions répondant à leurs attentes. Les efforts faits tant en matière de formation que d'animation des agents généraux font partie, à part entière, des moyens déployés pour soutenir l'activité de manière pérenne. La capacité des agents généraux qui œuvrent au quotidien au service des clients à leur apporter des réponses pertinentes et personnalisées est en effet un des éléments-clés de la réussite du développement au cours des années à venir. **L'offre mise à leur disposition afin de satisfaire encore mieux les besoins de leurs clients sera à nouveau renforcée par l'élargissement de la gamme des produits en 2013.**

Cet élargissement continu de la gamme et l'intégration de la performance Vie dans les critères du concours commercial des agents témoignent de la volonté affirmée de l'entreprise d'accompagner le réseau Monceau Assur'agence dans le développement de son activité en assurances de personnes, notamment par la saturation en Vie de leurs clientèles Dommages.

Par ailleurs, au cours des mois à venir, **Monceau Retraite & Épargne devrait sensiblement développer son chiffre d'affaires dans le domaine des risques statutaires** des personnels des services départementaux de lutte contre l'incendie et des collectivités locales, tout en maintenant la rigueur de sa politique de souscription. En effet, les premiers signes apparaissent d'un retour à la raison du contexte concurrentiel, illustré par le retrait de certains opérateurs très agressifs commercialement au cours de ces dernières années.

Les résolutions proposées

Après la lecture des différents rapports rédigés par le Commissaire aux Comptes, vous aurez à vous prononcer sur les résolutions qui vous sont présentées.

En particulier, vous aurez à valider les propositions d'affectation du résultat, à fixer le montant des jetons de présence et à titre extraordinaire, à valider l'augmentation du capital social et ses modalités, au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise établi par la société.

Au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer notre gratitude à nos partenaires, à nos apporteurs, à notre réseau d'agents généraux et à leurs clients pour leur fidélité et leur confiance. Nous remercions également les membres du personnel des groupements de moyens communs aux adhérents de Monceau Assurances pour le travail qu'ils ont effectué dans l'intérêt et au service de notre société.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Monceau Retraite & Epargne, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

La persistance d'un environnement économique et financier difficile continue de rendre particulièrement complexe le choix des hypothèses économiques sous-jacentes à l'arrêté des comptes des organismes d'assurance. En particulier, l'évolution future des taux d'intérêt pourrait s'écarter sensiblement de celle retenue et produire des effets directs et indirects différents. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations, que nous portons à votre connaissance, conformément aux dispositions de l'article L 823-9 du code de commerce :

- La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.2 de l'annexe.

Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre mutuelle à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaires de notre part.

- Certains postes techniques propres à l'assurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.2 de l'annexe.

Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre société d'assurance mutuelle ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 12 juin 2013

Le Commissaire aux comptes

Mazars



Nicolas Robert

Compte de résultat au 31 décembre 2012

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1

COMPTE TECHNIQUE

Vie

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2011
1 Primes	+	21 630	948	20 682	15 103
2 Produits des placements		15 313	-	15 313	7 942
2a Revenus des placements	+	3 735	-	3 735	3 071
2b Autres produits des placements	+	2 175	-	2 175	1 011
2c Profits provenant de la réalisation de placements	+	9 403	-	9 403	3 859
4 Autres produits techniques	+	14	-	14	17
5 Charges des sinistres		-14 678	-434	-14 244	-12 242
5a Prestations et frais payés	-	-14 281	-441	-13 841	-11 782
5b Charges des provisions pour sinistres	+/-	-396	7	-403	-460
6 Charges des provisions		-5 851	-	-5 851	-2 093
6a Provisions d'assurance vie		-5 704	-	-5 704	-2 438
6b Provisions sur contrats en unités de compte		-659	-	-659	794
6c Autres provisions techniques		513	-	513	-449
7 Participation aux résultats	-	-6 508	-	-6 508	-2 876
8 Frais d'acquisition et d'administration		-2 903	-168	-2 735	-1 289
8a Frais d'acquisition	-	-2 651	-	-2 651	-1 114
8b Frais d'administration	-	-252	-	-	-371
8c Commissions reçues des réassureurs	+		-168	168	-196
9 Charges de placements		-7 860		-7 860	-4 602
9a Frais internes et externes de gestion des placements et int.		-37	-	-37	-34
9b Autres charges des placements		-1 014	-	-1 014	-2 399
9c Pertes provenant de la réalisation de placements		-6 809	-	-6 809	-2 169
10 Ajustement ACAV (+/- values)		601	-	601	-583
11 Autres charges techniques	-	-428	-	-428	-402
12 Produits des placements transférés	+/-	-	-	-	-
Résultat technique vie		-671	346	-1 017	-1 025

Non Vie

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2011
1 Primes acquises :		9 281	6 238	3 043	3 708
1a Primes	+	9 280	6 238	3 042	3 707
1b Variation de primes non acquises	+/-	1	-	1	1
2 Produits des placements alloués	+	739	-	739	280
3 Autres produits techniques	+	1	-	1	2
4 Charges des sinistres		-7 677	-4 154	-3 523	-2 754
4a Prestations et frais payés	-	-7 217	-4 380	-2 837	-2 422
4b Charges des provisions pour sinistres	+/-	-460	225	-686	-331
5 Charges des autres provisions techniques	+/-	-90	-	-90	81
6 Participation aux résultats	-	-	-	-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration :		-1 509	-1 621	112	-137
7a Frais d'acquisition	-	-794	-	-794	-812
7b Frais d'administration	-	-715	-	-715	-754
7c Commissions reçues des réassureurs	+	-	-1 621	1 621	1 429
8 Autres charges techniques	-	-30	-	-30	-25
9 Variation de la provision pour égalisation	+/-	-	-	-	-
Résultat technique non vie		717	463	254	1 156

2

COMPTE NON TECHNIQUE

		Opérations 2012	Opérations 2011	
1	Résultat technique NON VIE	254	1 156	
2	Résultat technique VIE	-1 017	-1 025	
3	Produits des placements	3 714	1 875	
3a	Revenu des placements	+	906	725
3b	Autres produits des placements	+	527	239
3c	Profits provenant de la réalisation des placements	+	2 281	911
4	Produits des placements alloués	+	-	-
5	Charges des placements	-1 906	-1 086	
5a	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-9	-8	
5b	Autres charges des placements	-	-246	-566
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-1 651	-512
6	Produits des placements transférés	-	-739	-280
7	Autres produits non techniques	+	1 646	18
8	Autres charges non techniques	-	-80	-
9	Résultat exceptionnel	27	7	
9a	Produits exceptionnels	+	58	38
9b	Charges exceptionnelles	-	-31	-31
10	Participation des salariés	-	-228	-36
11	Impôt sur les bénéfices	-	-1 148	-21
12	Résultat de l'exercice	522	609	

Bilan au 31 décembre 2012

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1

ACTIF

	31/12/2012	31/12/2011
1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	-	-
3 Placements	235 200	216 013
3a Terrains et constructions	21 223	19 805
3b Placements dans des entreprises liées	1 934	2 812
3c Autres placements	212 043	193 395
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	-	-
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	9 961	9 301
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	6 509	6 742
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	18	25
5d Provision pour sinistres non vie	6 492	6 717
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	1 598	2 028
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	1 132	1 009
6aa Primes restant à émettre	651	659
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	481	350
6b Créances nées d'opérations de réassurance		
6c Autres créances	466	1 019
6ca Personnel		
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	57	13
6cc Débiteurs divers	409	1 006
7 Autres actifs	925	1 593
7a Actifs corporels d'exploitation	173	87
7b Comptes courants et caisse	752	1 506
8 Comptes de régularisation - Actif	2 058	2 934
8a Intérêts et loyers acquis non échus	1 601	1 567
8b Frais d'acquisition reportés	83	110
8c Autres comptes de régularisation	374	1 257
9 Différence de conversion	-	-
Total de l'actif	256 251	238 611

2

PASSIF

31/12/2012

31/12/2011

1 Capitaux propres	41 238	37 860
1a Capital social	30 000	30 000
1c Réserves de réévaluation	-	-
1d Autres réserves	12 743	9 448
1e Report à nouveau	-2 027	-2 197
1f Résultat de l'exercice	522	609
2 Passifs subordonnés	-	-
3 Provisions techniques brutes	198 825	186 260
3a Provisions pour primes non acquises non vie	21	22
3b Provisions d'assurances vie	180 973	168 582
3c Provisions pour sinistres vie	1 733	1 336
3d Provision pour sinistres non vie	12 863	12 402
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	2 860	3 118
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	65	92
3h Autres provisions techniques vie	-	485
3i Autres provisions techniques non vie	311	222
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	9 961	9 301
5 Provisions pour risques et charges	27	8
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	-	-
7 Autres dettes :	5 067	3 044
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	301	385
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	577	1 484
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e Autres dettes	4 189	1 176
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	-	-
7ec Personnel	-	-
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	1 683	398
7ee Créanciers divers	2 506	778
8 Comptes de régularisation - Passif	1 134	2 137
9 Différence de conversion	-	-
Total du passif	256 251	238 611

Annexe aux comptes 2012

Les sommes portées dans la présente annexe sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 Faits marquants

Le rapport de gestion dresse le bilan de l'activité de la société au titre de l'exercice 2012. Il présente les principales données comptables, financières et réalisations de l'exercice et les éléments marquants qui ont contribué à la formation du résultat. Il n'appelle pas de remarque complémentaire, et les points suivants peuvent être mis en exergue :

- un **chiffre d'affaires en progression de 18 %**, la croissance étant due à l'intégration depuis le 1er janvier 2012 du chiffre d'affaires du plan d'épargne retraite populaire Monceau Avenir Retraite pour un montant de 7.498 k€. Ce produit représente 24 % du total du chiffre d'affaires réalisé en 2012.
L'activité "épargne" enregistre un recul de 20 % (7.332 k€ vs 9.162 k€ en 2011) portant principalement sur les fonds en euros mais aussi sur les supports en unités de compte adossées à des supports actions. La commercialisation en cours d'année du produit Monceau Patrimoine immobilier a permis de développer le chiffre d'affaires en unités de compte adossées à un support immobilier.
Contrairement aux exercices précédents, la collecte réalisée par le réseau d'agents Monceau Assur'agence a connu une baisse de 22 %. Le chiffre d'affaires réalisé sur l'activité non vie a également régressé de 6 %, cette baisse provenant principalement d'une diminution de collecte au titre des risques statutaires concernant l'assurance des services départementaux d'incendie et de secours ;
- des **performances en légère diminution par rapport à celles de l'exercice précédent** en ce qui concerne les contrats d'épargne mais qui restent parmi les meilleures du marché. Ainsi, sur les fonds en euros, le taux de participation, net de frais de gestion, a été fixé à 3,30 % pour le fonds en euros de Dynaplus, de Monceau Retraite Indépendants, du Livret Epargne Plus et de Monceau Entreprise Plus. Ces performances ont été réalisées pour partie par prélèvement sur la provision pour participation aux bénéfices constituée lors de l'arrêté des comptes de 2009 ;
- la poursuite de la **politique de revalorisation** de la valeur de service du plan d'épargne retraite populaire Monceau Avenir Retraite. Après une revalorisation de 2 % de l'ensemble des engagements, le taux de couverture ressort à 106,06 %. Ceci mérite d'être d'autant plus souligné que le niveau historiquement bas des taux a conduit à utiliser, pour le calcul des engagements, des taux d'actualisation particulièrement faibles. Par ailleurs, les engagements sont calculés depuis 2006 en appliquant les tables de mortalité les plus récentes, sans recourir aux possibilités d'étalement sur 15 ans de la charge liée à l'application de ces tables offertes par la réglementation ;
- la reprise d'une partie des **provisions pour dépréciation d'actifs**. La provision pour dépréciation durable a été évaluée de manière prudente au 31 décembre 2012 avec les mêmes règles que celles retenues au cours des exercices précédents, pour un montant de 706 k€ contre 1.988 k€ fin 2011, permettant de dégager un excédent de 1.282 k€ qui a alimenté les comptes de participation aux bénéfices des assurés ;
- l'existence au 31 décembre 2012 de plus-values latentes pour l'ensemble des actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R.332-20 du Code des assurances. En conséquence, la **provision pour risque d'exigibilité** constituée au 31 décembre 2011 à hauteur de 520 k€ a été reprise dans sa totalité au 31 décembre 2012. L'excédent ainsi dégagé a permis également d'alimenter les comptes de participation aux bénéfices des assurés ;
- les modalités de fonctionnement et de calculs des mouvements sur la réserve de capitalisation issues des décret et arrêté du 30 décembre 2010, visant à rétablir la neutralité des cessions obligataires tant pour le résultat comptable que pour la détermination de la participation aux excédents réglementaires, ont généré pour l'exercice 2012 un **profit non technique de 1.645 k€** contre un profit de 15 k€ en 2011 ;
- une contribution complémentaire à l'**exit tax exceptionnelle sur la réserve de capitalisation**, créée par la Loi du 29 décembre 2012 de Finances pour 2013 et s'élevant à 435 k€, cette taxe n'étant pas mise en déduction du résultat imposable à l'impôt sur les sociétés ;
- un **excédent comptable de 522 k€**, contre 609 k€ en 2011, après paiement de l'impôt. L'exercice supporte en effet un impôt sur les sociétés d'un montant de 1.127 k€ après imputation de la totalité des déficits fiscaux reportables ;
- une **marge de solvabilité consolidée**. La marge minimale à constituer en tenant compte de l'intégralité des opérations de réassurance cédées par Monceau Retraite & Epargne s'élève à 9.970 k€. Les fonds

propres comptes progressent, alimentés par le bénéfice de l'exercice et l'augmentation de la réserve de capitalisation et atteignent 41.238 k€ contre 37.860 k€ à fin 2011, excédant ainsi le minimum réglementaire de solvabilité. La marge de solvabilité constituée par la société couvre ainsi plus de 4 fois les exigences actuelles de solvabilité.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles 8 à 16 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Les comptes de l'exercice 2012 respectent les dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes, et les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provisions sur valeurs mobilières à revenus fixes

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque élément d'actif pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenus fixes, une provision est constatée en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque continûment pendant 6 mois au moins à la clôture de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à une certaine

fraction de son prix de revient : en situation normale, il est admis que cette fraction puisse être fixée à 80 % ; en revanche, dans l'hypothèse où les marchés connaissent une volatilité élevée, il est admis qu'elle puisse être fixée à 70 %, voire en deçà. Comme pour les exercices précédents, le taux de 80 % a été retenu pour les calculs à la date d'inventaire.

Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé dans un délai déterminé, fixé par convention à 5 ans, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159, calculé en supposant une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3 % sur la période de 5 ans durant laquelle l'actif considéré ne sera pas cédé.

Les provisions pour dépréciation à caractère durable constituées s'imputent sur la valeur comptable des actifs concernés.

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes évaluées conformément aux dispositions de l'article R.332-19 du Code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée "Provision pour Risque d'Exigibilité", elle se trouve classée parmi les provisions techniques. Cette provision est calculée séparément pour le régime de retraite en points géré par la société.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du "premier entré, premier sorti" (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R.332-19 du Code des assurances, autres que celles détenues dans le cadre de la gestion du régime de retraite en points (Perp), le produit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre cédé au taux actuariel de rendement calculé lors de son acquisition, alimente, par le compte de résultat, la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci.

Provisions techniques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre la valeur actuelle probable des engagements de l'assureur d'une part, du preneur d'assurance d'autre part. Elles sont calculées en appliquant les taux, tables de mortalité, chargements d'inventaire prévus par la réglementation.

S'agissant du régime de retraite en points (Perp) régi par les articles L.441-1 et suivants du Code des assurances, la provision mathématique est égale à la Provision Technique Spéciale (PTS) du Régime. A l'inventaire, on vérifie que cette PTS est supérieure à la Provision Mathématique Théorique (PMT) du Régime, valeur actuelle des droits de retraite acquis par les adhérents, calculée en utilisant les tables de mortalité et taux d'actualisation en vigueur à la date d'arrêt des comptes. En d'autres termes, le taux de couverture d'un tel régime, rapport entre la PTS et la PMT, doit être supérieur à 100 %.

Le montant des frais d'acquisition reportés est égal à l'écart de zillmérisation inclus dans les provisions mathématiques des contrats à primes périodiques et à commissions escomptées. L'écart de zillmérisation représente la différence entre le montant des provisions mathématiques inscrites au bilan conformément à l'article L.331-1 et le montant des provisions mathématiques qui seraient à inscrire si les chargements d'acquisition n'étaient pas pris en compte dans les engagements assurés.

Provisions pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre relatives à la couverture du risque du ou des exercices suivant l'exercice d'arrêt.

Elle est calculée, contrat par contrat, au prorata du nombre de jours restant à couvrir au-delà de la date de clôture par rapport au nombre de jours total de la période garantie couverte par les cotisations émises.

Provisions pour sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non.

Acceptations en réassurance

Néant

Cessions et rétrocessions

Les cessions sont comptabilisées en application des différents traités souscrits.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature et sont systématiquement affectés à une section analytique. Ensuite, ces frais sont ventilés sur les comptes de charges par destination par l'application de clés de répartition propres à chaque section analytique.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- frais généraux propres à Monceau Retraite & Epargne ;
- frais généraux issus de la répartition des frais des GIE de moyens auxquels adhère Monceau Retraite & Epargne.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlement des prestations, qui incluent notamment les frais des services de gestion des prestations ou exposés à leur profit ;
- les frais d'acquisition qui incluent notamment les rémunérations versées aux agents généraux et aux différents apporteurs et les frais des services centraux chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la gestion du portefeuille, ou exposés à leur profit ;
- les charges de placements qui incluent notamment les frais du service financier ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus.

Opérations en devises

Sans objet.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision est constituée en cas de doute sur la recouvrabilité d'une créance.

Engagements hors bilan

Monceau Retraite & Épargne et la Mutuelle Centrale de Réassurance sont liées par une convention de réassurance de durée. Cette convention précise qu'en cas de résiliation, la société rembourse le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de la dite convention. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors-bilan les sommes qui seraient dues par Monceau Retraite & Epargne à la Mutuelle Centrale de Réassurance en cas de résiliation, puisque cette convention n'est pas résiliée, et qu'il est fait application du principe général de "continuité de l'exploitation". Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêté des comptes, la société a pris la décision de résilier sa convention de réassurance, les dettes éventuellement exigibles au titre de la convention sont inscrites au passif du bilan. Si une telle décision était intervenue au 31 décembre 2012, votre société ne devrait rien à ce titre à la Mutuelle Centrale de Réassurance.

4 Informations sur les postes du bilan

4.1 Actif

4.1.1 Placements immobiliers (hors placements des contrats en unités de compte)

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	19 805	1 848	429	21 223
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	19 805	1 848	429	21 223
TOTAL BRUT	19 805	1 848	429	21 223

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	-	-	-	-

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Sous-total	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	19 805	21 223
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	19 805	21 223
TOTAL NET	19 805	21 223

Sont enregistrées en "Acquisition" les affectations de parts de SCI et de SCPI servant de support aux contrats à capital variable immobilier, correspondant aux montants nets souscrits, rachetés ou arbitrés par les clients ainsi que les parts souscrites par la société correspondant au réinvestissement des dividendes perçus.

4.1.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	2 812	970	1 849	1 934
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	2 812	970	1 849	1 934

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-
Prêts sociétés du groupe	2 812	1 934
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
TOTAL	2 812	1 934

4.1.3 Autres placements

Valeurs brutes au 31/12/2012

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	79 943	44 494	29 553	94 884
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	114 834	34 557	32 480	116 911
Prêts et avances sur polices	202	487	126	563
Autres placements	404	-	13	391
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-
TOTAL BRUT	195 384	79 539	62 173	212 749

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises		
Actions et autres titres à revenus variables	-	1 988	796	2 078	-	706
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	1 988	796	2 078	-	706

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	77 955	94 178
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	114 834	116 911
Prêts et avances sur polices	202	563
Autres placements	404	391
Valeurs remises en nantissement	-	-
TOTAL	193 395	212 043

4.1.4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Valeurs nettes au 31/12/2012

Intitulé	Montant à l'ouverture	Variations	Montant à la clôture
Placements immobiliers	5 897	584	6 482
Titres à revenu variable autres que les OPCVM	-	-	-
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	942	17	960
Autres OPCVM	2 462	58	2 519
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
TOTAL	9 301	659	9 961

4.1.5 État récapitulatif des placements

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2011
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	23 157	23 157	26 481	20 769
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	94 884	94 178	94 341	77 955
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	112 221	116 190	127 095	113 952
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	563	563	563	2 051
- hors OCDE	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2011
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	391	391	391	404
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	6 482	6 482	6 482	5 897
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe				
- Autres OPCVM	3 479	3 479	3 479	3 404
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	241 177	244 439	258 832	224 432
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	112 221	116 190	127 095	113 952
- placements évalués selon l'article R 332-20	118 995	118 289	121 776	101 178
- placements évalués selon l'article R 332-5	9 961	9 961	9 961	9 301
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	205 746	208 676	221 893	198 063
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	-	-	-	-
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	35 040	35 373	36 547	25 965
- autres affectations ou sans affectation	391	391	391	404

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'état des placements ci-dessus et le montant des placements au bilan :

	2011			2012		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	221 948	225 314	220 715	241 177	245 161	258 832
Amortissement de Surcote	-	2 133	-	-	1 095	-
Amortissement de Décote	-	-1 251	-	-	-374	-
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	221 948	224 432	220 715	241 177	244 439	258 832

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste "Terrains et constructions".

Néant

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste "Terrains et constructions"

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2011
Immeubles d'exploitation	-	-	-	-
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Autres immobilisations	23 157	23 157	26 481	20 769
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Total	23 157	23 157	26 481	20 769

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Valeur de remboursement	112 734	115 171
Valeur nette	113 952	116 190
SOLDE NON AMORTI	1 218	1 019

d) Exposition aux risques d'états souverains ayant fait l'objet d'un plan de soutien européen

	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Grèce	Néant	Néant	Néant	Néant
Chypre	Néant	Néant	Néant	Néant
Portugal	Néant	Néant	Néant	Néant
Irlande				
- 5,90 % 2019	2 000	1 996	1 996	2 146
Total Irlande	2 000	1 996	1 996	2 146
Total général	2 000	1 996	1 996	2 146

4.1.6 Créances au 31 décembre 2012

	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an
Primes à émettre	659	651	651	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	350	481	481	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-
Autres créances	1 019	466	466	-
Total	2 028	1 598	1 598	-

4.1.7 Compte de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Intérêts courus non échus	1 567	1 601
Intérêts à recevoir	-	-
Différences sur les prix de remboursement	1 251	374
Frais d'acquisition reportés	110	83
Autres	6	-
TOTAL COMPTE DE REGULARISATION - ACTIF	2 934	2 058

4.1.8 Filiales et participations

Nom	Adresse	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)										
NÉANT										
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)										
NÉANT										

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Les variations affectant les différents postes de capitaux propres résultent de l'enregistrement des décisions de l'assemblée générale du 21 juin 2012, des mouvements de l'exercice sur la réserve de capitalisation et du résultat de l'exercice 2012.

Libellé	Montant au 31/12/2011	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2012
Capital social	30 000	-	-	30 000
Réserve complémentaire fonds d'établissement	-	-	-	-
Réserve pour risque liés à l'allongement de la durée de la vie humaine	-	-	-	-
Autres réserves	35	4	-	39
Réserve de capitalisation	9 413	4 936	1 645	12 703
Réserve de solvabilité	-	-	-	-
Sous total	39 448	4 940	1 645	42 743
Report à nouveau	-2 197	609	439	-2 027
Résultat de l'exercice	609	-	86	522
TOTAL	37 860	5 548	2 170	41 238

4.2.2 Passifs subordonnés

Néant

4.2.3 Provisions techniques brutes

Évaluées en application de la réglementation et du contenu des notes techniques des produits, les provisions techniques brutes, provisions relatives aux opérations en unités de compte exclues, s'élèvent à 198.825 k€ contre 186.260 k€ au 31 décembre 2011. Elles incluent les provisions techniques d'assurance vie (incluant la Provision Technique Spéciale du régime de retraite en points géré par Monceau Retraite & Epargne) pour un montant de 185.630 k€ mais aussi les provisions techniques non vie qui s'élèvent à 13.195 k€.

Suite à la reprise des marchés financiers, la provision pour risque d'exigibilité constituée au titre de l'exercice 2011 pour un montant de 520 k€ a été reprise dans sa totalité.

4.2.4 Provisions techniques des contrats en unités de compte

Ces provisions techniques sont calculées en nombre d'unités de compte puis en euros, par multiplication de ce nombre par la valeur vénale de l'unité de compte à la date d'inventaire. En augmentation de 7,1 %, elles s'élèvent à 9.961 k€ contre 9.301 k€ à l'inventaire précédent.

4.2.5 Évolution de la sinistralité des affaires directes non-vie au cours des derniers exercices

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2008	2009	2010	2011
Exercice 2011				
Règlements	7 439	5 848	4 309	2 472
Provisions	1 183	1 513	3 208	4 687
Total charge des sinistres	8 623	7 361	7 516	7 158
Primes acquises	11 343	10 386	8 746	10 119
Ratio S/P	76,02%	70,87%	85,94%	70,74%

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2008	2009	2010	2011	2012
Exercice 2012					
Règlements	7 699	5 956	4 806	5 545	2 838
Provisions	671	929	1 589	3 513	4 939
Total charge des sinistres	8 370	6 886	6 395	9 058	7 777
Primes acquises	11 341	10 387	8 727	9 740	9 682
Ratio S/P	73,81%	66,29%	73,27%	92,99%	80,32%

4.2.6 Participations des adhérents aux résultats techniques et financiers

	Exercice		
	2010	2011	2012
Participation aux résultats totale :	5 103	2 876	6 508
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	5 244	4 835	6 767
Variation de la provision pour participation aux excédents	-141	-1 959	-259
Participation aux résultats des opérations vie (3)			
Provisions mathématiques moyennes (1)	132 282	138 111	143 254
Montant minimal de la participation aux résultats	3 071	214	1 654
Montant effectif de la participation aux résultats (2) :	4 726	2 507	4 282
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	4 866	4 466	4 541
Variation de la provision pour participation aux excédents	-141	-1 959	-259

(1) demi somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture, correspondant aux opérations visées au (3).

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux opérations visées au (3).

4.2.7 Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Provision pour litiges	3	15
Provision pour retraite Ucrepps	-	-
Autres provisions pour risques	5	12
TOTAL	8	27

4.2.8 Dettes

	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	385	301	301	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 484	577	577	-
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	1 176	4 189	4 189	-
Total	3 044	5 067	5 067	-

4.2.9

Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Intérêts à payer	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	2 133	1 095
Produits constatés d'avance	-	-
Autres	4	38
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	2 137	1 134

4.2.10

Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	2011	2012
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	17	200
Autres charges à payer	-	-
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	-	-
État		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	-	-
Autres charges à payer	133	134
TOTAL	150	334

Produits à percevoir	2011	2012
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
État	-	-
Autres produits à recevoir	53	53
TOTAL	53	53

4.3

Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Estimation des Indemnités conventionnelles de mise à la retraite	69	162
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	69	162

L'estimation des indemnités de mise à la retraite payables dans le futur est la somme de l'estimation de la part qui sera payée par les GIE auxquels elle participe et qui serait imputée à la société.

Engagements reçus	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Comptes gagés par les réassureurs	6 718	6 509
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	6 718	6 509

Les montants gagés par les réassureurs viennent en garantie des provisions techniques correspondant aux affaires cédées par Monceau Retraite & Epargne à la Mutuelle Centrale de Réassurance aussi bien en assurance vie qu'en assurance non vie.

	Total	Capitalisation à prime unique (1)	Capitalisation à prime périodique (2)	Temporaire décès individuelle (3)	Autres contrats individuels à prime unique (4)	Autres contrats individuels à prime périodique (5)	Collectifs décès (6)	Collectifs vie (7)	Contrats en UC à prime unique (8)	Contrats en UC à prime périodique (9)	Contrats collectifs L441 (10)	PERP (11)
Primes	21 630	-	-	522	7 548	653	1 758	3 055	597	-	-	7 498
Charges de prestations	14 678	-	-	178	6 867	1 905	1 187	3 890	514	-	-	135
Charges de provisions	5 851	-	-	26	591	-1 520	93	-856	604	-	-	6 913
Ajustement ACAV	601	-	-	-	-	-	-	-	601	-	-	-
Solde de souscription	1 702	-	-	318	90	268	478	20	79	-	-	450
Frais d'acquisition	2 651	-	-	64	925	80	215	374	73	-	-	919
Autres charges nettes de gestion	667	-	-	-1	310	45	1	160	35	-	-	116
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-3 318	-	-	-63	-1 235	-125	-217	-535	-109	-	-	-1 035
Produits nets des placements	7 453	-	-	23	2 872	533	27	1 518	358	-	-	2 122
Participation aux résultats	6 508	-	-	6	2 347	537	8	1 386	314	-	-	1 910
Solde financier	945	-	-	16	525	-4	20	132	44	-	-	212
Primes cédées	948	-	-	134	1	12	800	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations	434	-	-	43	-	-	390	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges de provision	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans la PB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	168	-	-	16	-	-	152	-	-	-	-	-
Solde de réassurance	-346	-	-	-74	-1	-12	-258	-	-	-	-	-
Résultat technique	-1 017	-	-	197	-621	126	23	-382	14	-	-	-373
Hors compte												
Montant des rachats	5 721	-	-	-	4 547	277	-	564	332	-	-	-
Intérêts techniques bruts de l'exercice	2 918	-	-	6	1 429	523	8	952	-	-	-	-
Provisions techniques brutes à la clôture	195 591	-	-	689	88 329	15 411	906	44 360	9 961	-	-	35 935
Provisions techniques brutes à l'ouverture	182 915	-	-	657	84 981	16 309	721	43 833	9 301	-	-	27 111

5 bis
Notes sur les postes du compte de résultat non vie

	Total	Individuels dommages corporels (20)	Collectifs dommages corporels (21)
Primes acquises	9 281	34	9 248
Primes	9 280	33	9 248
Variation de primes non acquises	-1	-1	-
Charges de prestations	7 767	24	7 743
Prestations et frais payés	7 217	17	7 200
Variation des provisions pour prestation	550	7	543
Solde de souscription	1 515	9	1 505
Frais d'acquisition	794	3	791
Autres charges nettes de gestion	743	3	741
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-1 538	-6	-1 532
Produits nets des placements	739	2	738
Participation aux résultats	-	-	-
Solde financier	739	2	738
Part des réassureurs dans les primes acquises	6 238	18	6 220
Part des réassureurs dans les prestations payées	4 380	11	4 369
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	-225	6	-231
Part des réassureurs dans la PB	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	1 621	5	1 616
Solde de réassurance	-463	4	-467
Résultat technique	254	9	244
Hors compte			
Provisions pour primes non acquises à la clôture	21	9	12
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	22	10	12
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	12 863	35	12 828
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	12 402	26	12 377
Autres provisions techniques à la clôture	311	-	311
Autres provisions techniques à l'ouverture	222	2	220

5.1
Règle d'allocation des produits financiers

Monceau Retraite & Epargne étant une société d'assurance mixte, les produits financiers sont affectés conformément aux dispositions de l'annexe à l'article A.343-1 (3ème alinéa) du Code des assurances.

Les produits financiers nets de charges sont ventilés dans un premier temps entre le compte non technique et le compte technique vie suivant un prorata pour le compte technique vie égal au rapport entre les provisions techniques vie nettes de réassurance et le cumul des provisions techniques et des capitaux propres. Dans un second temps, une part des produits financiers affectés au compte non technique est transférée au compte technique non vie en tant que produits alloués.

5.2

Ventilation des produits et des charges de placements

Nature des charges	Montant
Intérêts sur dépôts espèces des réassureurs	-
Frais externes de gestion	32
Frais internes	14
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	46
Amortissement des différences de prix de remboursement	606
Amortissement matériel service financier	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	653
Autres charges des placements	1 260
Moins values sur réalisation de placements	3 525
Dotation à la réserve de capitalisation	4 936
Pertes provenant de la réalisation des placements	8 460
Ajustement ACAV	143
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	9 909

Nature des produits	Montant
Revenus immeubles et S.C	896
Revenus des placements financiers	3 717
Revenus des prêts aux collectivités	
Intérêts	29
Revenus placements dans entreprises liées	-
Revenus des placements	4 641
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	767
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	1 935
Intérêts	
Autres produits de placements	2 702
Plus values sur réalisation de placements immobiliers	106
Plus values sur réalisation de placements	11 577
Reprise sur la réserve capitalisation	-
Profits provenant de la réalisation de placements	11 683
Ajustement ACAV	743
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	19 770

5.3 Charges par destination

Ce tableau inclut les charges de gestion, hors commissions, issues de la ventilation des comptes de charges par nature ainsi que celles, hors commissions également, directement comptabilisées dans les comptes par destination ce qui représente un montant total de 2.909 k€. S'y ajoutent les autres charges techniques, qui figurent au compte de résultats pour 458 k€. Les mêmes éléments s'élevaient respectivement à 1.318 k€ et 427 k€ au 31 décembre 2011.

Le transfert au 31 décembre 2011 auprès de Monceau Retraite & Epargne de la totalité des engagements et des actifs du plan d'épargne retraite populaire Monceau Avenir Retraite a impacté la répartition entre adhérents des charges des groupements de moyens auxquels participent Monceau Retraite & Epargne. Les charges d'acquisition ont ainsi vu leur poids augmenter de 286 %.

Au global, les charges supportées par l'entreprise, qui, avec un total de 3.367 k€ contre 1.745 k€ pour 2011, ont augmenté de 93 %.

Frais non vie	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	36	-	4	-	40
Charges internes	103	5	10	-	118
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
TOTAL	139	5	14	-	158

Frais vie	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	72	565	56	32	727
Charges internes	206	1 566	156	14	1 942
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	63	7	-	83
Autres	-	-	-	-	-
TOTAL	291	2 195	219	46	2 752

Frais vie et non vie	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	109	565	60	32	767
Charges internes	309	1 571	166	14	2 059
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	63	7	-	83
Autres	-	-	-	-	-
TOTAL	430	2 200	233	46	2 909

5.4 Charges de personnel

	2011	2012
Salaires	40	100
Pensions et retraites	-	-
Charges sociales	14	35
Autres	-	-
TOTAL	54	135

5.5 Produits et charges exceptionnels et non techniques

2012

Produits exceptionnels	
Autres produits exceptionnels	4
Produits sur exercices antérieurs	1
Produits exceptionnels issus du dév.classe 9/ classe 6	38
Reprise de provisions à caractère exceptionnel	12
Reprise de provisions pour charges exceptionnelles	3
Total produits exceptionnels	58

Charges exceptionnelles	
Autres pertes exceptionnelles	1
Pertes sur exercices antérieurs	7
Charges exceptionnelles issues du dév.classe 9/ classe 6	2
Dotation aux provisions pour litiges	15
Dotation aux provisions à caractère exceptionnel	6
Total charges exceptionnelles	31

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

27

5.6 Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 1.148 k€ au titre de l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle.

6 Autres informations

6.1 Effectif présent à la clôture de l'exercice

Néant.

6.2 Jetons de présence versés aux membres du Conseil de surveillance

Au titre de l'exercice 2012 les membres du Conseil d'administration ont reçu des jetons de présence pour un montant de 20 k€.

6.3 Indemnités versées aux commissaires aux comptes

Au cours de l'exercice 2012, les commissaires aux comptes ont perçu un montant de 56 k€ TTC au titre de leurs honoraires. Ces honoraires correspondent au contrôle légal des comptes. Il n'y a pas eu d'honoraire facturé au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

6.4 Combinaison des comptes

Les comptes de la société sont intégrés dans les comptes combinés établis par Monceau Assurances, société de réassurance mutuelle régie par l'article R.322-84 du Code des assurances, dont le siège social est situé au 65 rue de Monceau à Paris 8ème, à laquelle adhèrent les trois principaux actionnaires de la société, détenant ensemble la quasi-totalité des actions émises.

Gilles Dupin	Mandats soumis aux règles du code de commerce : ▪ Directeur général de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au Conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Président du Conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) ▪ Représentant permanent de Monceau Investissements Mobiliers au Conseil d'administration de Cyberlibris (société anonyme) ▪ Représentant permanent de Monceau Investissements Mobiliers (MIM) au Conseil d'Administration de la Société Immobilière Toulouse Entrepôts (SITE) (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : ▪ Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au Conseil d'Administration de la Sicav Objectif Convertibles. ▪ Administrateur de Alma Capital Management Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : ▪ Président et Directeur général de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle) ▪ Président de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) ▪ Vice-président MCA (société d'assurance mutuelle) Autres mandats : ▪ Administrateur du GIE Service Central des Mutuelle (SCM) ▪ Administrateur du GIE Monceau Assurances Dommages (ASD) ▪ Administrateur du GIE Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance (FNGRP) ▪ Administrateur du GIE Monceau Gestion Immobilier (MGI) ▪ Gérant de la société civile Monceau Investissements Immobiliers (MII) ▪ Gérant de la société civile Monceau Investissements Mobiliers (MIM) ▪ Gérant de la Société Civile Centrale Monceau (SCCM) ▪ Président Administrateur Délégué de Monceau Euro Risk (Luxembourg) ▪ Gérant de SARP Europe (Luxembourg)
Anne-Cécile Martinot	Mandats soumis aux règles du code de commerce : ▪ Vice-présidente du Conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) ▪ Directeur général délégué de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)
Sylvain Rivet	Mandats soumis aux règles du Code de commerce : Directeur général de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du Code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux règles du Code des assurances : Directeur général de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle vie) Administrateur de Monceau Assurances
Paul Tassel	Mandats soumis aux règles du code de commerce : ▪ Représentant permanent de Capma & Capmi au Conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Représentant permanent de Monceau Assurances au Conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances et de la mutualité : ▪ Vice-président de Monceau Assurances mutuelles associées (société de réassurance mutuelle) ▪ Vice-président de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) ▪ Président et Directeur général de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Vice Président du groupe Pasteur Mutualité

6.6 Actionnariat

Capma & Capmi	88 430 actions soit	29,4767 %
Monceau Assurances Mutuelles Associées	2 actions soit	0,0007 %
Mutuelle Centrale de Réassurance	149 632 actions soit	49,8773 %
Monceau Générale Assurances	61 928 actions soit	20,6427 %
SARP	2 actions soit	0,0007 %
Domaine de Molières	2 actions soit	0,0007 %
Monceau Investissements Mobiliers	4 actions soit	0,0013 %

6.7 Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices

Nature des Indications	2008	2009	2010	2011	2012
Exercices concernés					
Capital en fin d'exercice					
Capital social	15 000	15 000	30 000	30 000	30 000
Nombre des actions ordinaires existantes	150 000	150 000	300 000	300 000	300 000
Nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre d'actions maximal d'actions futures à créer :	-	-	-	-	-
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	17 565	14 283	22 125	26 103	30 910
Résultat avant impôts et participation des salariés	-8 437	2 326	3 145	665	1 898
Impôts sur les bénéfices	21	21	21	21	1 148
Participation des salariés au titre de l'exercice	2	124	104	36	228
Résultat après impôts et participation des salariés	-8 460	2 181	3 021	609	522
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultats par action en euros					
Résultat après impôts et participation des salariés	-56,398	14,541	10,069	2,029	1,741
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	40	40	40	40	100
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales etc.)	14	15	15	14	35

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2013

PROCÈS-VERBAL

À TITRE ORDINAIRE

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2012 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale décide :

- d'affecter l'excédent de l'exercice s'élevant à 522.327,40 euros au compte "report à nouveau" ;
- d'augmenter de 7.054 euros le montant de la "réserve pour fonds de garantie" par prélèvement sur le compte "report à nouveau", portant ainsi le montant de la "réserve pour fonds de garantie" à 46.464 euros.

Cette "réserve pour fonds de garantie" est constituée dans le cadre des opérations du fonds de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurances de personnes, conformément à l'article 68 de la Loi 99-532 du 25 juin 1999.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du conseil d'administration pour l'exercice 2013 à 20.000,00 euros.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

À TITRE EXTRAORDINAIRE

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du président et du rapport spécial du commissaire aux comptes, et agissant pour se conformer aux dispositions de l'article L.225-129-6 du code de commerce, dans le cadre de la consultation triennale des actionnaires :

- constate que les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du code de commerce représentent moins de 3% du capital social ;
- décide d'augmenter le capital social en numéraire d'un montant maximum de 3 000 000,00 euros, par l'émission de 30.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,00 euros chacune, à libérer en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société et de supprimer le droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise établi par la société dans les conditions prévues par les articles L.3332-1 et suivants du code du travail ;

Elle délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires afin de :

- réaliser l'augmentation de capital, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de 5 ans à compter de la décision de l'assemblée, au profit des salariés de la société adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, et fixer le montant de chaque émission dans la limite du plafond global de 3 000 000,00 euros ;
- déterminer les conditions d'attribution éventuelles des actions nouvelles ainsi émises au profit desdits salariés dans les conditions légales, en ce compris les conditions d'ancienneté, arrêter la liste des bénéficiaires, ainsi que le nombre de titres susceptibles d'être attribués à chacun d'entre eux, dans la limite du plafond de l'augmentation de capital ;
- déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, dans les conditions définies à l'article L. 3332-20 du code du travail ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, recueillir les souscriptions des salariés ;
- fixer le délai accordé aux salariés souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription dans la limite d'un délai de 3 ans à compter de la souscription prévu par l'article L.225-138-1 du code de commerce, étant rappelé que conformément aux dispositions dudit article, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la société ou du souscripteur, par versements périodiques ou par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur ;
- recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versements d'espèces ou par compensation de créances, le cas échéant, arrêter le solde créditeur des comptes courants ouverts dans les livres de la société au nom des souscripteurs libérant par compensation les actions souscrites ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital, et le cas échéant, imputer tous frais sur le montant des primes payées lors de l'émission des actions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital, après chaque augmentation ;
- effectuer toutes formalités légales, modifier les statuts corrélativement, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, et généralement faire le nécessaire, dans les conditions précisées ci-dessus et celles fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les actions ainsi émises seront créés avec jouissance à compter de la date de leur souscription. Pour le surplus, elles seront, dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires et aux décisions des assemblées générales.

Cette résolution, mise aux voix est rejetée à l'unanimité

Sixième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité



1 + 1 + 1 font plus en commun

Monceau Retraite & Épargne

Société anonyme à conseil d'administration
au capital de 30.000.000 €

Entreprise régie par le Code des assurances

Siège social : 65, rue de Monceau - 75008 Paris

Siège administratif : 36, rue de Saint-Pétersbourg - B.P. 677 - 75367 Paris cedex 08

Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21

www.monceauassurances.com